

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération n° CS_20231208_01

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Aiguillon-sur-Vie, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			M. Jean-François CHOUIN
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ	X				
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD			X		M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE		X			
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU		X			
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants ;

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, permettant à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ;

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1^{er} dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023 ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

VU la liste proposée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) mise à jour régulièrement, à savoir dans sa composition actuelle :

- M. Jean-François MOLLA, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes ;
- M. Bertrand FAURE, Professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales » ;
- M. Bruno LORFEUVRE, Administrateur des Finances Publiques adjoint ;
- M. Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes (uniquement en formation collégiale).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste ;
- décide que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat des délégués au Comité Syndical 2020-2026 ;
- fixe les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - o la collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter,
 - o l'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité,
 - o si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement,
 - o la collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition ;
- décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné ;

.../...

- fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
 - o lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée est fixé à 80 € par dossier,
 - o lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :
 - 1) pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 €,
 - 2) pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 €.
- Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.
- décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
 - dit que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Philippe POUCKET



Le Président,

Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération n° CS_20231208_02

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Aiguillon-sur-Vie, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			M. Jean-François CHOUIN
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ	X				
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD			X		M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE		X			
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU		X			
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée assure pour le compte du Syndicat Mixte une prestation paie et qu'une convention a été établie afin de définir les modalités de cette prestation.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour l'année 2024, comprenant les prestations suivantes :

- téléchargement des éléments variables de paie, calcul et vérification des données de l'ensemble du personnel et des indemnités des élus,
- établissement des documents liés à la rémunération des agents et aux indemnités de fonction des élus,
- saisie des fonctions, gestionnaires, services et antennes permettant la création d'un état de charge avec analytique,
- mise à disposition des fichiers numériques : interface paie/compta, bulletins de paie, Hélios et de l'ensemble des documents mensuels sur le site extranet du Centre de Gestion,
- transfert des virements HOPAYRA auprès du Trésor Public,
- élaboration et dépôt de la DSN sur Net-Entreprises permettant la déclaration des données sociales et l'application des taux de prélèvement à la source, transmis par la DGFIP,
- conseils personnalisés dans le domaine de la rémunération.

Il précise que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et qu'elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 5 années, renouvellement inclus.

Monsieur de Président rappelle que le conseil d'administration du Centre de Gestion délibère chaque année (année N) sur le montant des tarifs applicables l'année N+1.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de conclure une convention définissant les modalités de la prestation paie à façon dématérialisée via un échange de fichiers assurée par le Centre de Gestion,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

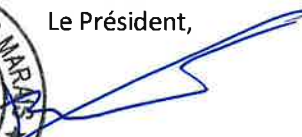
Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET



Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération n° CS_20231208_03

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Aiguillon-sur-Vie, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Orientations budgétaires 2024

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			M. Jean-François CHOUIN
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ	X				
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD			X		M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE		X			
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU		X			
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Orientations budgétaires 2024

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Après avoir présenté le contexte général (missions du Syndicat Mixte...), Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de la stratégie du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, les contributions budgétaires pour la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » ont été portées à hauteur de 500 000 € à compter de l'exercice 2022 ; ce qui permet la réalisation d'un programme d'actions de l'ordre de 1 million d'euros par an.

Une évolution annuelle des contributions budgétaires du taux d'inflation a également été décidée, y compris pour les autres missions (SAGE, rongeurs aquatiques envahissants...). Pour l'année 2023, la prévision du taux d'inflation est de + 5 % (donnée INSEE).

Pour la mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée au projet de réserves de substitution sur la Vie aval, Monsieur le Président précise au Comité Syndical que ce projet étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2024.

Monsieur le Président rappelle enfin que les statuts du Syndicat Mixte prévoient également dans son article 12.3, une contribution budgétaire spécifique pour le remboursement des annuités afférentes aux emprunts contractualisés avant le 31 décembre 2016. L'année 2023 étant la dernière année concernée, cette contribution budgétaire spécifique ne sera plus sollicitée à compter de l'exercice 2024.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires par mission, la gestion de la dette du syndicat, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférant aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les orientations budgétaires 2024 proposées,
- habilite Monsieur le Président à présenter le budget primitif 2024 dans la limite de ces orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET



Le Président,

Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération n° CS_20231208_04

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Aiguillon-sur-Vie, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

OBJET :

Conventions de prestation de services pour la mission de suivi administratif et budgétaire des associations syndicales de marais

Nombre de membres : - en exercice : 38,
- présents : 22,
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			M. Jean-François CHOUIN
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ	X				
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD			X		M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE		X			
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU		X			

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Conventions de prestation de services pour la mission de suivi administratif et budgétaire des associations syndicales de marais

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte réalise le suivi administratif et budgétaire des 6 associations syndicales de marais (ASM) présentes sur son territoire :

- l'association syndicale des marais de Soullans et des Rouches,
- l'association syndicale des marais de Saint Hilaire et de Notre Dame de Riez,
- l'association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand,
- l'association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie,
- l'association syndicale du barrage des Vallées,
- l'association syndicale des marais de la Vie.

Il précise ensuite que cette mission intègre, entre autres :

- la préparation et le suivi des réunions avec la gestion des délibérations et des courriers ;
- la préparation et le suivi du budget, de la comptabilité et de la gestion de la taxe syndicale,
- la gestion du personnel, le cas échéant.

Afin de définir cette mission de suivi administratif et budgétaire, et les conditions de mise en œuvre, Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'une convention de prestation de services a été mise en place entre le Syndicat Mixte et chaque association précisant, en particulier :

- la durée de la mission : un an renouvelable par tacite reconduction, par période de 12 mois, dans la limite de 3 années,
- le montant des frais de fonctionnement annuel, à savoir pour l'année 2023 :
 - o association syndicale des marais de Soullans et des Rouches 2 500 €,
 - o association syndicale des marais de Saint Hilaire et de Notre Dame de Riez . 1 700 €,
 - o association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand 1 000 €,
 - o association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie 1 300 €,
 - o association syndicale du barrage des Vallées 550 €,
 - o association syndicale des marais de la Vie 500 €.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'intégrer, à compter de l'année 2024, dans la convention à intervenir avec chaque association, une clause afin de faire évoluer les frais de fonctionnement annuellement en fonction du taux d'inflation INSEE (prévision de + 5 % en 2023).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de service pour la réalisation du suivi administratif et budgétaire des associations syndicales de marais, telle que présentée par Monsieur le Président et intégrant une clause afin de faire évoluer les frais de fonctionnement annuellement en fonction du taux d'inflation ;
- autorise Monsieur le Président à définir les moyens à mettre en œuvre ainsi que le montant de la prestation pour chaque association syndicale de marais ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et/ou l'avenant à intervenir avec chaque association syndicale de marais concernée ainsi que tout document administratif afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Philippe POUCKET



Le Président,

Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération n° CS_20231208_05

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Aiguillon-sur-Vie, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

OBJET :

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) - Enjeux Eau et Biodiversité - Campagne 2024

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			M. Jean-François CHOUIN
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ	X				
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD			X		M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS	X				
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD	X				
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE		X			
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU	X				
M. Jean-Philippe BODIN			X		
M. Stéphane BUFFETAUT	X				
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER	X				
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL		X			
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU		X			
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD			X		

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET

OBJET :

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) - Enjeux Eau et Biodiversité - Campagne 2024

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que lors de sa séance du 14 octobre 2022, le Bureau a décidé que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) se porte opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2023 dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file, pour 2 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place.

Il rappelle que les PAEC territorialisés constituent les cadres de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement et techniquement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les MAEC surfaciques sont gérées par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en tant qu'autorités de gestion.

Au titre de la campagne 2023, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

Pour le PAEC Eau :

Au titre de la campagne 2024, il est proposé de renouveler le PAEC Eau sur le même périmètre qu'en 2023 et de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

○ Périmètre :

- le captage prioritaire d'Apremont et son bassin d'alimentation,
- le captage du Jaunay et son bassin d'alimentation,
- la masse d'eau du Ligneron, masse d'eau d'attention particulière, sur laquelle se situe le captage souterrain de Villeneuve,
- les masses d'eau aval du territoire, de priorité 3 dans la stratégie régionale (Vie aval, Jaunay aval et Gué Gorand) ;

- o Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Eau :

Désignation de la MAEC 2024	Montant unitaire par ha	Nombre prévisionnel d'exploitations à engager en 2024	Nombre prévisionnel d'hectares à engager en 2024	Montant total à engager en 2024 pour 5 ans
MAEC Biodiversité Création de prairies (CPRA)	357,896 €	3	99 ha	177 159 €
MAEC Eau				
=> Herbicides - Grandes cultures - Niveau 1 (PHY1)	122,693 €	3	195 ha	118 651 €
=> Fertilisation - Pesticides - Grandes Cultures (FER6)	212,172 €	2	188 ha	199 442 €
MAEC Climat Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores				
=> Niveau 1 (HBV1)	121,29245 €	11	992 ha	601 611 €
=> Niveau 2 (HBV2)	177 €	12	900 ha	796 500 €
=> Niveau 3 (HBV3)	233,45 €	13	780 ha	909 675 €
TOTAL		44	3 154 ha	2 803 036 €

- o Budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau :

DEPENSES		RECETTES	
VOLET	MONTANT	FINANCEUR	MONTANT
Volet 1 : Élaboration du PAEC Eau	2 186,00 €	AIDES PUBLIQUES	45 730,51 €
Volet 2 : Animation du PAEC Eau	35 549,75 €	Ministère de l'agriculture	27 714,35 €
Volet 3 : Diagnostic	34 813,29 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	18 016,16 €
		AIDES PRIVEES	3 200,00 €
		Agriculteur bénéficiaire	3 200,00 €
		PARTICIPATION DU DEMANDEUR	23 618,53 €
		Auto-financement	23 618,53 €
TOTAL DEPENSES	72 549,04 €	TOTAL RECETTES	72 549,04 €

Une demande de subvention d'un montant de 27 714 € est sollicitée auprès de la DRAAF afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

Pour le PAEC Biodiversité :

Au titre de la campagne 2024, il est proposé de renouveler le PAEC Biodiversité sur le même périmètre qu'en 2023 et de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaire la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

L'animation du PAEC Biodiversité ne fait pas l'objet d'une nouvelle demande de financement. Afin d'utiliser les crédits d'animation 2023 non consommés, un avenant à la convention d'animation 2023 pour une prorogation du délai de réalisation sera sollicitée auprès de la DRAAF.

- o Périmètre :
- Marais du Jaunay et du Gué-Gorand,
 - Marais de la Vie ;

- o Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Biodiversité :

Désignation de la MAEC 2023-2027 <u>MAEC Biodiversité</u>	Montant unitaire	Nombre prévisionnel d'hectares ou mètres linéaires à engager en 2024	Montant total annuel à engager en 2024 pour 5 ans
Préservation des milieux humides (MHU1)	150,00 €/ha	85 ha	63 750 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2)	201,25 €/ha	35 ha	35 219 €
Protection des espèces 1 (ESP1)	81,95 €/ha	30 ha	12 293 €
Protection des espèces 2 (ESP2)	145,08 €/ha	40 ha	29 016 €
Protection des espèces 3 (ESP3)	199,57 €/ha	40 ha	39 914 €
Protection des espèces 4 (ESP4)	254,06 €/ha	10 ha	12 703 €
Sous-total 1		240 ha	192 895 €
Curage des fossés (IAE Fossés)	1,60 €/ml	14 000 ml	112 000 €
Sous-total 2		14 000 ml	112 000 €
TOTAL du PAEC			304 895 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de se porter opérateur des PAEC 2024 Eau et Biodiversité dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assurera la fonction de structure chef de file ;
- approuve les PAEC Eau et Biodiversité tels que présentés par Monsieur le Président ;
- approuve le projet d'animation du PAEC Eau pour la campagne 2024 établi à hauteur de 72 549,04 € HT et son plan de financement ;
- décide, en tant que structure chef de file, de solliciter la DRAAF, à hauteur de 27 714 € pour l'animation du PAEC Vie Jaunay - Eau ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions collaboratives avec les partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Philippe POUCKET

Philippe POUCKET



Le Président,

Hervé BESSONNET
Hervé BESSONNET